



DOSSIER : LES REFORMES QUI TUENT

Masterisation / Hamsterisation

Même si elles ont été annoncées indépendamment les unes des autres, les contre-réformes de l'éducation du gouvernement sont liées par une même logique.

N'échappant pas à cette règle, la contre réforme de la formation initiale a été conçue pour réduire les couts de la formation (deuxième année non rémunérée, réduction des heures de formation), permettre de créer un vivier de remplaçants et limiter les connaissances théoriques des futurs enseignants qui deviendront ainsi des « techniciens » de l'éducation.

En effet, la masterisation conduit à une formation qui aborde peu les théories de l'apprentissage, les courants pédagogiques et ne permet pas de véritable lien entre la théorie et la pratique. L'année de Master 2 avec les épreuves du concours et le suivi des unités d'enseignement ne permet pas aux étudiants de mener une réflexion approfondie sur la didactique et la pédagogie.

De plus, le travail de recherche indispensable à ce type de formation universitaire est lui aussi réduit : faute de temps pour tout faire, ce Master 2 n'aura donc de "Master Recherche" que le nom.

Enfin, l'entrée brutale dans le métier ne peut qu'aggraver les choses: les stagiaires admis se retrouvent en poste à temps plein, débordés, sans temps disponible pour la réflexion sur ce qu'est le métier et comment le concevoir.

Les futurs enseignants se retrouvent dans une « spirale infernale » comme des hamsters qui tournent sans fin, sans savoir véritablement ce qu'ils font.



Menaces sur l'éducation prioritaire (brèves)

- Frédéric REISS et Jacques GROSERRIN, députés en charge du démantèlement du service public d'éducation, récidivent. En atteste leur proposition de loi, enregistrée à l'Assemblée le 15 février, visant à créer, à titre expérimental, des établissements publics du socle commun. C'est bien sûr une attaque contre le collège unique et un renoncement au principe d'égalité de tous face à l'enseignement. Le socle commun devenant l'ambition suprême d'établissements naguère qualifiés de « prioritaires ».
- Dans le but de coordonner nationalement les mobilisations face à la mise en place de la réforme CLAIR / ÉCLAIR, un site collaboratif se met en place: <http://www.auclairdelalutte.org/>
- Dans notre département, le collectif antiCLAIR 13 qui regroupe des parents et des personnels enseignants et non enseignants, syndiqués et non syndiqués, continue de se réunir 2 fois par mois.
- SUD éducation, comme d'autres syndicats, est partie prenante dans ce collectif. A ce titre, nous soutenons le boycott des lettres de mission qui constitue : un moyen de lutte supplémentaire face à CLAIR, un symbole de refus efficace et visible, une preuve de plus que les travailleurs de l'Éducation ne veulent pas de ce projet qui est la porte ouverte à la précarisation, la contractualisation et au renforcement des pouvoirs des chefs.
- Impossible de ne pas faire le lien entre l'éducation prioritaire, le socle commun et le Livret Personnel de Compétences (qui se généralise cette année). Dans différents établissements, comme à E. Rostand, les personnels s'engagent à refuser la mise en place de ce socle commun. Voir leur lettre sur notre site.

Plus d'infos sur notre site : www.sudeduc13.ouvaton.org dans la rubrique éducation prioritaire.